

disposés à appuyer l'amendement sur lequel porte le présent débat. J'aimerais exprimer de nouveaux sentiments à ce sujet. Au fond, voici: nous devrions ne pas nous prononcer avant que le comité ait eu toutes les chances voulues d'entendre le pour et le contre que lui présenteront les divers témoins intéressés. En disant cela, je ne critique pas directement le député du Yukon d'avoir présenté l'amendement, car nous savons tous qu'il connaît intimement cette région du pays qu'il représente personnellement. Nous voulons étudier les témoignages présentés au comité avant de décider si cette mesure est bonne, mauvaise ou médiocre. Nous ne voudrions peut-être pas alors proposer d'amendements au comité.

D'après mon expérience de la Colombie-Britannique, l'époque du mineur indépendant de la ruée vers l'or des années 1860 et de la ruée vers l'or de 1898 au Yukon se perpétue trop souvent au-delà de son temps. En qualité de représentants élus, il est temps que nous nous montrions plus sévères à l'endroit des exploitants miniers. Mon collègue de Kootenay-Ouest a déjà signalé aujourd'hui que de grandes compagnies minières, dans de nombreux cas des sociétés multinationales ou des compagnies qui sont dominées en partie ou en totalité par notre pays voisin, nous demandent d'accepter des attitudes qui étaient de mise à l'époque où l'homme était en quête des pépites d'or ou du filon mère. A mon avis, nous ne devrions plus accepter cette façon d'agir.

C'est là une des réalités de la vie que le député et la population du Yukon doivent reconnaître. A tout prendre, le Yukon a été une région minière relativement isolée, mais une de nos responsabilités constitutionnelles à l'heure présente, c'est de signaler à sa population qu'elle fait partie du Canada, que les principes applicables ailleurs devraient aussi s'appliquer au Yukon. Naturellement, je me rends bien compte que mes principes fondamentaux à l'égard de la propriété des richesses naturelles et de la compétence en ce domaine diffèrent du tout au tout de ceux de mon ami du Yukon. Quant à moi, permettez-moi de dire tout de suite qu'il faudrait de plus en plus considérer nos richesses naturelles, surtout nos ressources non renouvelables, qu'elles se trouvent au Yukon, en Colombie-Britannique, au Québec ou au Labrador, comme la propriété et le patrimoine de tous les Canadiens, non seulement de ceux d'aujourd'hui mais aussi de ceux des générations futures.

M. Nielsen: Le député me permet-il une question?

M. Barnett: Volontiers.

M. Nielsen: Si le député est de cet avis, préconise-t-il la remise aux autorités fédérales de la compétence en matière de ressources, présentement dévolue aux provinces?

M. Barnett: Monsieur l'Orateur, je ne saurais donner de réponse catégorique à cette question. J'estime cependant que, si nous voulons assurer une mise en valeur vraiment rationnelle de nos ressources, une question par-

[M. Barnett.]

ticulière devra être prise en considération dans la refonte de la constitution. De fait, à bien des égards, cette question a fondamentalement plus d'importance que certains des aspects des pouvoirs constitutionnels et des projets d'amendement à la constitution qui ont été abondamment débattus. Nous devons voir à ne pas centraliser l'administration en un seul endroit au pays. Il nous faut reconnaître davantage que ces ressources constituent un héritage national dont nous Canadiens avons la garde pour d'autres peuples de l'univers. Je réponds ainsi à la question du député du Yukon (M. Nielsen) sans m'arrêter particulièrement au territoire du Yukon ou à ses espoirs de devenir plus promptement une province véritable.

● (4.20 p.m.)

Je parle ainsi parce que je vis en Colombie-Britannique depuis 1952. Le gouvernement de cette province, constatons-nous, perd de plus en plus ses aspirations chauvines. Que le député du Yukon comprenne bien que je fais cette remarque en me fondant surtout sur ce que j'ai pu observer dans ma propre province où, bien souvent, on est allé à l'encontre des intérêts à long terme du Canada. Sans entrer dans un débat à ce sujet, qu'on me permette de dire en passant qu'un des principaux exemples est l'attitude prise à l'égard de la mise en valeur des ressources du fleuve Columbia, attitude à laquelle l'ancien gouvernement libéral du Canada s'est trop facilement rallié. Toutefois, je m'écarte du sujet à l'étude, soit le bill sur les minéraux du Yukon. Je vais essayer de m'en tenir à cette question.

Je le répète, le député de Kootenay-Ouest a parlé de la protection de notre écologie ainsi que de l'intérêt qu'il porte aux autochtones. Ce qui l'inquiète à leur sujet, c'est le peu d'occasions qui leur sont offertes de participer à l'activité minière dans cette région. Je voudrais parler notamment à ce propos des autochtones, non pas tellement en ce qui concerne l'emploi des Indiens par les sociétés minières mais plutôt en ce qui a trait à leurs droits fondamentaux de posséder les terres de ce territoire.

Laissez-moi vous dire avant d'aller plus loin que cette question ne se limite pas uniquement au territoire du Yukon. Et à ce sujet, mon opinion est fondamentalement différente, surtout pour ce qui est de la politique que le gouvernement actuel a annoncée. Répondant à une question à la Chambre, il n'y a pas si longtemps, le ministre a exprimé l'avis que toutes les terres comprises dans les territoires appartenant à la Couronne à l'exception de celles qui ont été spécifiquement aliénées. Telle est, selon lui, la règle fondamentale dans les territoires et, dans une large mesure, en Colombie-Britannique. Dans les territoires, il n'y a aucune réserve. Pour le gouvernement, les Indiens, les Métis et les Eskimos n'ont même aucun droit de squatters dans ces terres où leurs ancêtres ont vécu depuis toujours. Le bill réaffirme cette attitude. J'ajouterais que si le député de Skeena (M. Howard) n'avait pas été pris ailleurs, il serait intervenu à ce sujet comme il se proposait bien de le faire.